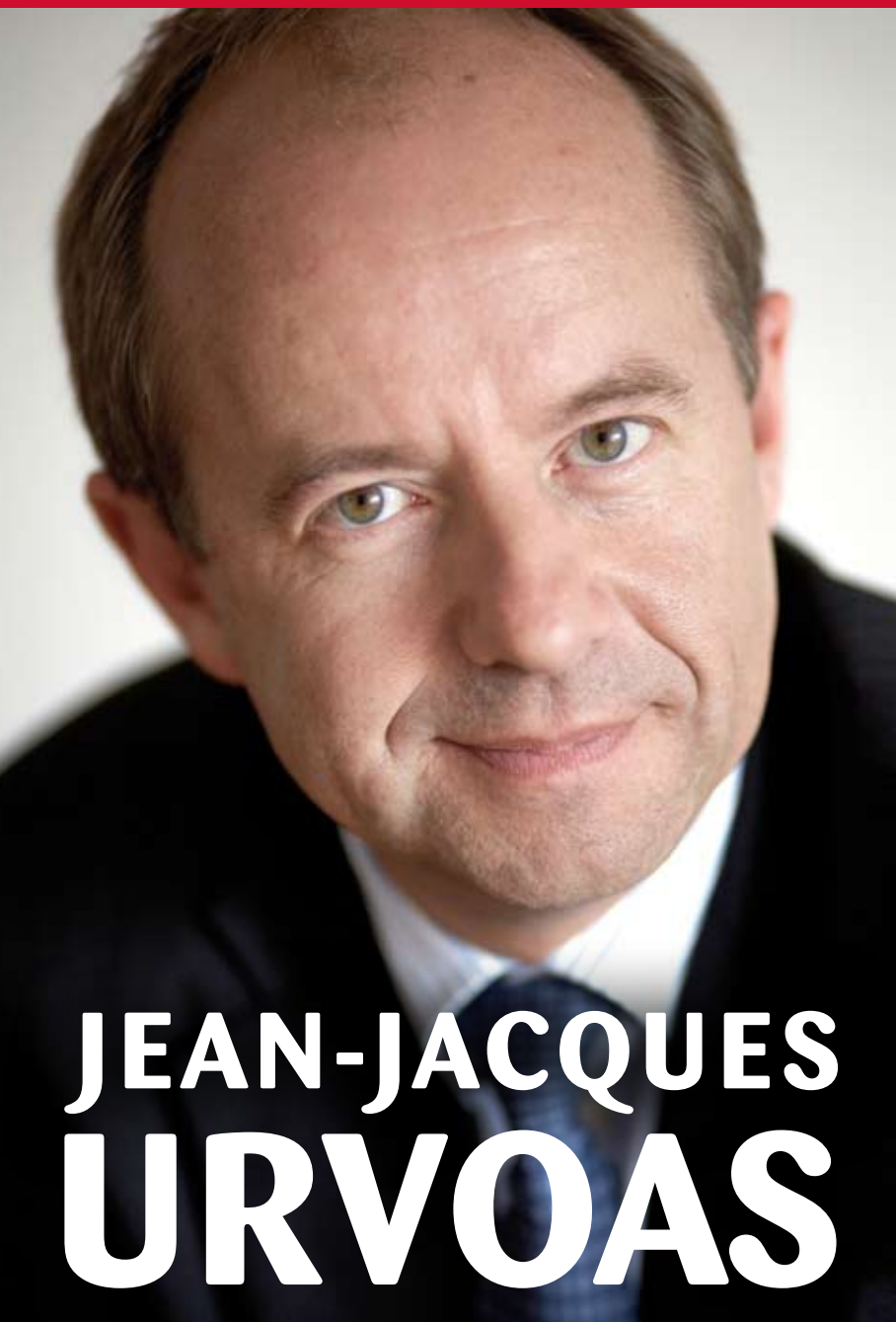


BILAN DE MANDAT 2007-2012



**JEAN-JACQUES
URVOAS**

SOMMAIRE

QUI JE SUIS

- Organisation du temps de travail..... p. 3-6
- Indemnités parlementaires..... p. 6

MON INVESTISSEMENT POUR LA CIRCONSCRIPTION ET LA RÉGION

- Les crises..... p. 7
- Agriculture..... p. 8
- Services publics..... p. 8-9
- Focus sur quelques dossiers..... p. 9-13
- Actions pour la Bretagne..... p. 13-15

MON INVESTISSEMENT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- Combats collectifs..... p. 16-17
- Question carcérale..... p. 18
- Libertés publiques – sécurité..... p. 19-21
- Questions démocratiques liées au fonctionnement de l'Assemblée..... p. 21-22
- Des regrets..... p. 22-23

KUI JE SUIS



Quel type de député êtes-vous, Jean-Jacques Urvoas ?

Je suis député à 100 %. J'avais annoncé lors de la campagne de 2007 que si les électeurs me faisaient confiance en m'élisant, je démissionnerais immédiatement de mon mandat de conseiller régional. Ce que j'ai fait. C'était pour moi **une question de principe**. S'il veut remplir consciencieusement ses missions à l'Assemblée comme dans la circonscription, un député doit s'y consacrer à temps plein. Cinq années d'expérience m'ont renforcé dans cette conviction...

Quel est au juste le rôle d'un député de l'opposition à l'Assemblée ?

Tous les députés n'exercent pas la même fonction. Dans la majorité, il n'est guère compliqué de peser sur l'écriture des textes, mais dans l'opposition, c'est nettement plus difficile. Dans ce dernier cas, la tâche est doublement exigeante. Il faut à la fois combattre et proposer. Ainsi pendant cinq ans, je me suis dressé contre les textes gouvernementaux que j'estimais contraires à l'intérêt général. Une opposition déterminée, étant donné mon profond désaccord avec la politique conduite par Nicolas Sarkozy, mais que j'ai toujours voulue constructive. Dans les domaines où j'ai œuvré, je me suis ainsi efforcé de bâtir des alternatives crédibles aux projets de l'UMP. A ce titre, j'ai déposé près de **2 500 amendements** et suis l'auteur ou le cosignataire de **55 propositions de loi**. J'espère ainsi avoir été utile et me réjouis par avance de découvrir les marges de manœuvre accrues qu'offre l'appartenance à la majorité !

Ne passez-vous pas trop de temps dans l'hémicycle au détriment de votre présence « sur le terrain » ?

Qu'attend-on d'un député ? En 2007, j'avais indiqué que je ne comptais pas faire de la figuration à l'Assemblée. J'entends trop les critiques sur l'absentéisme des parlementaires pour ne pas être irréprochable sur mon



propre comportement. Sur chaque texte dont je me suis occupé, mon souci premier a été de m'imprégner de la réalité de la circonscription pour mieux légiférer. C'est en comprenant les attentes de ses concitoyens que l'on peut être utile à son pays, ainsi qu'en discutant et en amendant le plus judicieusement possible les lois qui demain régiront notre vie quotidienne.

Il faut se méfier d'une fausse proximité qui amène nombre de députés à se complaire dans un rôle qui ne leur incombe pas et qui au final n'apporte rien ni aux électeurs ni à la circonscription. Dans un pays ultra-centralisé comme la France, où trop de décisions se prennent à Paris, un parlementaire sans influence à l'Assemblée ne remplit pas son rôle auprès des citoyens et dessert leurs intérêts. Au fond, tout est une question d'équilibre : il convient de se couper ni du local, ni du national. L'investissement législatif est compatible avec une véritable prise en considération des réalités de la circonscription. **Ces deux préoccupations doivent impérativement se conjuguer**, sinon on exerce mal son mandat.

Comment se déroule votre activité à l'Assemblée ?

Les journées sont essentiellement occupées par les travaux en commission, dont l'importance s'est accrue, et les débats dans l'hémicycle. Mais l'efficacité du député à l'Assemblée dépend du travail qu'il a accompli en amont en vue de préparer l'examen des textes, par le truchement d'auditions, de rencontres ou de lectures personnelles par exemple. Ma conception de l'activité législative m'a systématiquement conduit à **consulter dans la circonscription** les chefs d'entreprise, représentants syndicaux ou associatifs, particuliers susceptibles de m'apporter un éclairage utile sur un sujet donné.

Grâce à cet investissement, j'ai été désigné à vingt reprises responsable de mon groupe sur un texte de loi, ai prononcé une cinquantaine de motions de procédure et suis intervenu autant de fois en tant qu'orateur principal des députés socialistes.

Outre l'élaboration de la loi, il incombe aussi au parlementaire de contrôler l'action du gouvernement, par le biais notamment des questions orales et écrites. Celles-ci peuvent porter tant sur des dossiers d'intérêt national

que local. Durant la législature, j'ai interpellé 17 fois en séance publique le Premier ministre et posé plus d'un millier de questions écrites.

Et votre travail dans la circonscription ?

Je m'applique à y mettre en pratique deux principes fondamentaux : **la disponibilité et la réactivité**. Je reçois personnellement à ma permanence **tous ceux** qui souhaitent me rencontrer et m'efforce de donner une suite à leurs requêtes **dans les meilleurs délais**. J'essaie de même de répondre le plus rapidement possible aux courriers ou courriels reçus. Selon la nature des sollicitations, mes interventions peuvent me conduire à saisir les services déconcentrés d'une administration ou un ministère. Ces tâches revêtent une **importance évidente**, car elles me permettent de prendre l'exacte mesure des difficultés concrètes auxquelles sont confrontés les habitants des cantons de Quimper, de Briec et de Fouesnant, en termes d'emploi et de logement par exemple. Un député ne se contente pas de faire la loi, il exerce aussi, sur son territoire, **une mission de veille sociale et économique**, et doit s'employer à trouver des solutions à des situations de détresse, individuelle ou collective, parfois très choquantes.

Comment rendez-vous compte à la population de votre activité de député ?

Certaines initiatives sont ponctuelles comme les communiqués de presse pour alerter la population sur les conséquences dommageables de tel ou tel projet gouvernemental. Lorsqu'un texte, par ailleurs, est susceptible d'avoir des incidences sur la manière dont les élus locaux de la circonscription exercent leur mandat (réforme territoriale, sécurité...), je leur adresse une analyse détaillée des évolutions entérinées.

D'autres démarches revêtent un caractère plus régulier. Ainsi, depuis mon élection, j'écris quotidiennement une note sur **mon blog** qui permet aux internautes de suivre mon action. J'ai ainsi rédigé 2 400 articles qui ont suscité 10 400 commentaires et, rien que l'an passé, pas moins de 110 950 visiteurs différents ont été recensés. De même, je diffuse par courriel depuis juin 2008 une **lettre d'information** mensuelle qui retrace mon activité à l'Assemblée et à Quimper. Chaque année, au mois de juin,



j'organise également dans les communes de la circonscription **un bilan de mandat**, que suit un échange toujours fructueux avec ceux qui ont accepté de se déplacer. Enfin, j'ai toujours eu la volonté d'animer le débat public, sur des thèmes généralement en lien avec mon activité législative, en invitant à Quimper, deux à trois fois par an, des conférenciers réputés comme le Contrôleur général des prisons Jean-Marie Delarue en avril 2009 ou le président de la CNIL Alex Türk en février 2010.

Quel usage faites-vous de votre « réserve parlementaire » ?

Précisons d'abord qu'il s'agit d'une enveloppe de subventions votée à l'occasion de la loi de finances, dont l'allocation et la répartition dépendent du Parlement. Chaque année, les députés se voient attribuer une somme – d'un montant très variable selon l'étiquette des élus ! – qu'ils répartissent ensuite entre des collectivités de leur circonscription pour la réalisation de projets qu'ils souhaitent soutenir. Pour ma part, j'ai bénéficié d'une dotation de 45 000 euros en 2008, de 30 000 euros les années suivantes. Dans un souci d'équité, j'ai tenu à répartir ces subventions de telle sorte que 12 des 16 communes de la circonscription puissent en profiter durant la législature, en évitant autant que possible une trop grande disparité dans les montants versés. Au final, l'ensemble des sollicitations spontanées dont j'ai fait l'objet de la part des mairies ont été satisfaites, **aucun dossier n'a été rejeté**.

Quel est le montant des indemnités versées aux députés ?

L'indemnité parlementaire nette mensuelle est 5 140 euros. S'y ajoute une indemnité représentative de frais de mandat de 6 412 euros, destinée à couvrir les frais de fonctionnement de la permanence, mais aussi les coûts de déplacement, de restauration etc. Enfin, une troisième enveloppe de 9 138 euros permet de rémunérer les collaborateurs. Pour ma part, j'en salarie trois à temps plein à Quimper, un à mi-temps à Paris. Dans un souci de **transparence**, j'ai rendu public en 2009 le détail de mes dépenses liées aux frais de mandat. Seulement quatre de mes collègues, tous socialistes, ont consenti à en faire autant. Je regrette qu'ils n'aient pas été plus nombreux à s'engager dans cette voie, dans la mesure où l'opacité génère la suspicion et qu'il me paraît normal de rendre des comptes s'agissant de dotations provenant de l'impôt des Français.

CE QUE J'AI FAIT POUR LA CIRCONSCRIPTION ET POUR LA BRETAGNE

Comment décririez-vous le contexte dans lequel s'est déroulé votre mandat ?

Il a été d'une gravité sans précédent et, de fait, je l'ai bien ressenti comme tel : crise financière en 2008, crise économique en 2009 puis crise des dettes souveraines européennes. Ajoutez à cela la mise en œuvre d'une politique gouvernementale fondée, sous couvert d'une prétendue rationalisation, sur le reflux des services publics dans les territoires. Lors de la campagne de 2007, j'avais déclaré vouloir être un député qui protège – je ne pensais pourtant pas alors que cette mission m'accaparerait à ce point...

Ces crises à répétition n'ont pas été sans effet sur la situation de l'emploi dans la circonscription.

Hélas non. Je viens à peine d'être élu député que, fin 2007, les plans de licenciement se multiplient dans plusieurs entreprises emblématiques du pays quimpérois : Girex-Mazal, Assystem, HB Henriot... Sur chacun de ces dossiers, je suis intervenu de manière à faciliter les contacts entre les différents acteurs impliqués – directions, syndicats, pouvoirs publics – et en appuyant les solutions de sortie de crise les plus conformes aux intérêts des salariés et au rayonnement économique de la Cornouaille.

Nous parviendrons à **éviter le pire** concernant le laboratoire Assystem qui, menacé de fermeture, trouvera un repreneur en 2008. Girex-Mazal et HB Henriot, de même, feront l'objet en 2011 de plans de reprise qui ne permettront certes pas de sauvegarder l'ensemble des emplois menacés mais qui, du moins, auront pour avantage de maintenir sur site une activité appelée, je l'espère, à se développer dans les années à venir. Je me suis également efforcé de me rendre utile à l'occasion du long conflit social qui a agité au printemps 2009 la société Cummins Filtration – l'employeur industriel le plus important de Quimper –, rencontrant la direction, les délégués syndicaux et les salariés de l'entreprise. Il n'a hélas pas été possible, dans ce cas, d'éviter une soixantaine de licenciements, dont j'en suis toujours à me demander jusqu'à quel point ils sont véritablement le résultat de la crise...





L'agriculture et l'industrie agroalimentaire n'ont pas non plus été épargnées ces dernières années.

Effectivement. Je conserve un souvenir très vivace de la crise laitière du printemps 2009, qui a entraîné pour les éleveurs une chute intenable de revenus de 30 %. A cette occasion, j'ai rencontré de nombreux exploitants agricoles à Plomelin et à Saint Evarzec qui m'ont fait part des insurmontables difficultés auxquelles ils étaient confrontés. J'ai alors invité le ministre de l'agriculture, Bruno Le Maire, à venir mesurer concrètement la gravité de la situation, mais il n'a malheureusement pas daigné donner suite à ma sollicitation. Quand la filière porcine s'est elle-même trouvée dans la tourmente, en 2010-2011, je suis à nouveau intervenu auprès du gouvernement, l'incitant à prendre toute la mesure du drame alors vécu par un grand nombre d'éleveurs. Enfin, dans le domaine agroalimentaire, j'ai suivi avec la vigilance nécessaire en 2009, et en lien avec le syndicat CGT de l'entreprise, le dossier de reprise du groupe Entremont Alliance, qui possède une usine à Quimper. Si tout n'a pas été parfait, nous avons du moins évité le scénario du pire, qui eût été une absorption par le géant Lactalis. Pour autant, rien n'est jamais définitif et je continue à être attentif.

Venons-en au rétrécissement du périmètre des services publics de proximité. Dans quel domaine selon vous l'impact pour la circonscription de la politique de renoncement du gouvernement aura-t-il été le plus dommageable ?

Celui de l'école, sans aucun doute. Depuis 2007, pas moins de 25 postes ont été détruits dans les écoles primaires de la circonscription, et encore pour le seul réseau public ! Tous les ans, au moment de la diffusion du projet de carte scolaire, c'est la même mobilisation pour tenter de préserver ce qui peut l'être. De manière systématique, je réponds favorablement aux associations de parents d'élèves, participe autant que possible aux manifestations organisées, entreprend toutes les démarches nécessaires auprès de l'inspection d'académie, voire du ministère. Mais **l'administration est un roc, et il est malaisé de l'ébranler**. Parfois, pourtant, nous y parvenons. Par exemple, à deux reprises, en 2008 et 2012, la force de notre mobilisation a permis d'éviter la suppression d'un poste à l'école primaire Pennanguer à Quimper.



Au demeurant, l'enseignement privé est soumis aux mêmes coupes claires, perdant chaque année dans la région 1 % de ses enseignants alors qu'il gagne 0,3 % d'élèves. En 2011 et 2012, je suis intervenu auprès du ministre de l'Education nationale afin de l'alerter sur la fragilisation croissante d'une filière proche du point de rupture. Nos deux réseaux d'enseignement public et catholique, doivent continuer à contribuer conjointement à l'excellence scolaire de l'Académie de Rennes.

Le rapport de force n'est-il pas inégal entre le gouvernement et un député, de l'opposition de surcroît, qui veut défendre les intérêts de sa circonscription ?

Il l'est bien sûr, et j'ai eu l'occasion à maintes reprises de déplorer **un manque d'écoute** et un **refus du dialogue** peu conformes à l'idée que je me fais des relations entre pouvoirs exécutif et législatif dans un système démocratique. Mais parfois, fort heureusement, les efforts déployés s'avèrent payants. Par exemple, début 2009, le gouvernement a annoncé sa décision de procéder à une « rationalisation » de la carte des tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS). Parmi les juridictions vouées à la disparition, les deux de Quimper dédiées l'une au régime général, la seconde au régime agricole, accusées de ne pas traiter chaque année un nombre suffisant de dossiers nouveaux.

Quelque temps plus tôt, la Cornouaille avait déjà été pénalisée par la décision d'installer à Brest le futur pôle de l'instruction, et il n'était pas admissible de tolérer cette nouvelle atteinte à une conception équilibrée de l'aménagement du territoire, d'autant que les contentieux traités par les TASS concernent souvent des personnes à mobilité réduite et fragilisées par la maladie ou le handicap. J'ai alors recouru à tous les moyens à ma disposition pour faire reculer le gouvernement sur ce dossier – interpellations dans l'hémicycle, courriers –, et cette **obstination a fini par payer**. Avec d'autres, j'ai en effet contribué à l'abandon en octobre 2009 de ce projet de réforme dont la mise en œuvre aurait indéniablement porté préjudice à la fois au rayonnement de Quimper et aux justiciables de la circonscription.



Votre investissement a de même porté ses fruits sur le projet de construction à Pluguffan d'un établissement de la protection judiciaire de la jeunesse.

C'est un dossier que je suis depuis deux ans et demi ! En septembre 2010, l'Etat envisage pour des raisons budgétaires, la disparition pure et simple du foyer d'accueil éducatif de Quimper, en activité depuis 2001 route de Bénodet. Heureusement, la mobilisation syndicale et politique est d'une telle ampleur à l'annonce de cette nouvelle que Michèle Alliot-Marie puis Michel Mercier finiront par consentir qu'aucune fermeture « sèche » ne se produise. En substance, le foyer de Quimper sera remplacé par une unité éducative d'hébergement diversifié renforcé qui, à défaut, hélas, de préserver l'ensemble des emplois affectés au premier, permettra du moins à dix éducateurs de poursuivre leur mission auprès des adolescents difficiles.

Nous avons appris fin 2011 que le ministère de la Justice envisageait d'implanter en 2014 à Pluguffan non un établissement de placement éducatif (EPE), comme initialement prévu, mais un centre éducatif fermé (CEF) voué à accueillir 12 mineurs et une équipe pédagogique de 24 adultes. Reste à régler le problème du terrain destiné à recevoir cette structure. A mes yeux, **celui acquis par l'Etat s'avère inadapté**, un constat d'ailleurs partagé tant par l'association Tréguer-Kériner que par la municipalité de Pluguffan. Sur ma demande, le directeur de la Protection judiciaire de la jeunesse, Jean-Louis Dumas, a visité le site le 5 mars 2012 et rencontré les opposants au projet. Dans la foulée, j'ai demandé au préfet de saisir les maires de l'agglomération afin de vérifier si l'un d'entre eux ne disposerait d'un terrain de 4 000 m² permettant, sans contraintes juridiques d'aucune sorte, de construire le CEF conformément au cahier des charges établi par le ministère. Affaire à suivre, donc...

Vous avez joué un rôle dans l'attribution à Quimper de la « direction de l'enseigne » créée par La Poste en 2008.

En effet. J'avais été alerté à l'automne 2007 par les organisations syndicales que La Poste, dans le cadre de sa nouvelle organisation, s'apprêtait à instituer

une direction de l'enseigne commune au Finistère et au Morbihan, chargée de regrouper les activités « grand public » (guichets et banque) de l'entreprise. Or Quimper et Vannes étaient en concurrence pour accueillir cette nouvelle structure. J'ai rencontré le président de La Poste, Jean-Paul Bailly, au siège de son groupe **pour lui expliquer en quoi le choix de la première de ces villes s'imposait** tout à la fois pour des raisons démographiques, d'équité territoriale, de cohérence en matière de gouvernance et d'efficacité économique. Je n'ai pas été le seul à intervenir en ce sens et le résultat des démarches entreprises s'est révélé positif : en janvier 2008, Quimper a été désigné pour accueillir cette direction de l'enseigne forte d'une vingtaine de personnels. Ce n'est que justice : en 2003, le Morbihan avait soufflé la direction courrier au Finistère !

La dégradation des conditions de travail à Pôle Emploi vous a également conduit à intervenir.

J'ai effectivement été saisi à ce propos par les organisations syndicales en octobre 2009. Il faut se souvenir que Pôle Emploi avait été créé en décembre 2008 par la fusion des deux institutions en charge de l'indemnisation (ASSEDIC) et du placement (ANPE) des demandeurs d'emploi. On nous avait alors promis que ces derniers seraient reçus tous les mois et que chaque conseiller ne serait plus responsable que de soixante dossiers. À Quimper, les personnels souffrent pourtant d'une **surcharge de travail absolument démesurée**, tandis que, paradoxalement, les agents recrutés sur des contrats à durée déterminée ne sont même pas renouvelés. Au bout du compte, ce sont bien entendu les chômeurs qui pâtissent d'une **qualité de prestation singulièrement dégradée**, alors même qu'il est impératif qu'ils puissent être efficacement soutenus dans leur recherche d'emploi.

J'ai interpellé à ce sujet Laurent Wauquiez, alors secrétaire d'Etat en charge du dossier, le directeur général ainsi que le directeur régional de Pôle Emploi que j'ai rencontré en janvier 2010. Hélas, la situation ne s'est pas améliorée par la suite comme je l'aurais souhaité. De nombreux chômeurs de la région quimpéroise m'ont alerté, fin 2011, sur leur isolement et l'absence d'information concernant les formations proposées, ce qui m'a conduit à recevoir à plusieurs reprises la directrice territoriale du Finistère de Pôle Emploi.





Certains dossiers que vous avez suivis durant la législature restent-ils encore en suspens ?

Je me bats depuis mai 2010 pour **sauver la brigade des douanes** de Quimper, multipliant les interventions auprès des ministres successifs du Budget (François Baroin puis Valérie Pécresse), du préfet du Finistère, et des directions interrégionale et régionale de cette administration. Malheureusement, je n'ai obtenu à ce jour aucune garantie en ce sens. La décision quant au devenir de cette unité, me dit-on, devrait être prise fin 2012. Mais ce que je remarque, c'est que l'administration centrale s'emploie depuis plusieurs années à en réduire les moyens matériels ainsi que les effectifs, à tel point qu'elle ne compte plus désormais que six agents. Voici peu, elle a encore été affectée par la suppression des points de passage frontaliers de Pluguffan et Concarneau, dont elle assumait la responsabilité dans le cadre de sa mission de contrôle et de police de l'immigration.

Et pourtant, en dépit d'un environnement professionnel catastrophique, elle obtient des **résultats tout à fait remarquables**, concurrençant sans difficulté en termes d'objectifs chiffrés des brigades largement plus étoffées, de vingt agents et plus... Je ne suis pas décidé à baisser les bras, donc. Malheureusement, la fermeture du bureau des douanes de Quimper, annoncée depuis deux ans, est pour sa part programmée pour l'été 2012. Valérie Pécresse, que j'ai saisie à ce sujet, me vante les mérites d'un réseau resserré autour de deux bureaux recentrés, l'un à Brest, sur la fonction dédouanement, et l'autre à Lorient, sur les missions fiscales. Un exemple de plus de « rationalisation » gouvernementale dont pâtit Quimper !

N'est-il pas parfois frustrant d'être à ce point accaparé, au plan local, par des tâches « défensives », consistant au bout du compte à tenter de préserver l'acquis ?

Peu importe, on ne perd que les combats que l'on ne mène pas. Où en serait la circonscription si, ces cinq dernières années, elle avait été représentée au Parlement par un député appuyant sans sourciller une politique gouvernementale **qui sacrifie tous les équilibres territoriaux** sur l'autel d'une logique exclusivement comptable ? Quand les temps sont durs, il faut savoir **résister, tenir bon, s'accrocher**, et c'est ce que je fais.

Et puis il y a aussi certains projets à l'aboutissement desquels j'ai contribué et dont je suis très fier. Je pense en particulier au service d'accompagnement comportemental spécialisé (SACS) pour enfants autistes qui a ouvert à Quimper en septembre 2010 au centre de loisirs de Kérogan, grâce à l'esprit d'initiative et à l'inaltérable dynamisme de l'association Pas à Pas Finistère. Ce ne fut pas simple, les embûches n'ont pas manqué, et il a fallu venir à bout de bien des pesanteurs administratives. Mais **nos efforts ont finalement été couronnés de succès** et j'ai été heureux d'accueillir Roselyne Bachelot pour l'inauguration de cette structure unique en Bretagne !

Venons-en à votre combat en faveur de la Bretagne. Sur quels fronts êtes-vous intervenu durant la législature ?

Je suis résolument optimiste sur le devenir de notre région. La France aurait tout intérêt à s'appuyer sur des entités régionales dynamiques, dotées de véritables pouvoirs politiques et budgétaires, à l'instar de bien des grandes démocraties occidentales. Nous en sommes loin aujourd'hui, tant le poids de la centralisation reste prédominant. Il est intéressant de noter, par exemple, que la fascination du gouvernement Fillon pour le modèle allemand faisait totalement l'impasse sur l'organisation ultra-décentralisée de ce pays, qui n'est pourtant pas sans effet sur les succès qu'il enregistre ! La régionalisation me semble en substance légitimée par un double impératif de démocratisation et d'efficacité socioéconomique.

Hélas, ces cinq dernières années, le processus de recentralisation a été extrêmement brutal, marqué notamment par la volonté de contourner le fait régional en promouvant une poignée de métropoles surpuissantes placées en situation de concurrence entre elles. Un modèle de développement particulièrement nocif pour une région telle que la nôtre. **Ce qui fait la richesse de la Bretagne, c'est en effet son maillage dense de villes petites et moyennes, qui rayonnent sur leur arrière-pays.** Il a pourtant été délibérément nié par un pouvoir exécutif qui a tenté d'imposer de manière autoritaire un schéma d'organisation uniforme à l'ensemble du territoire.

Par exemple, en juin 2008, je me suis fermement élevé, dans l'hémicycle, contre la volonté de Roselyne Bachelot, alors ministre de la Santé, de restructurer les services hospitaliers dans le Finistère, en concentrant les



équipements et les services dans quelques grandes agglomérations. La Bretagne ne saurait se résumer à Rennes et, éventuellement, Brest ! Je note en passant que l'autoritarisme de l'Etat dans le domaine de la santé a été particulièrement patent durant cette législature. En 2009-2010, j'ai multiplié les démarches auprès du gouvernement afin de protester contre la création d'un Ordre des infirmiers dont les salariés concernés du Centre hospitalier de Cornouaille rejetaient massivement le principe même, en soulignant l'inutilité ainsi que les contraintes et des dépenses supplémentaires qu'il générerait.

Quelles ont été vos actions, au plan régional, en matière économique et environnementale ?

J'en retiendrai deux, qui me semblent emblématiques. Début 2008, les dirigeants de sociétés autoroutières se répandent en déclarations dans la presse, faisant état de leur souhait de récupérer l'exploitation des voies express bretonnes pour peu qu'un péage soit imposé à celles-ci. Des signaux de ce type sont souvent envoyés afin de préparer les esprits à des mesures particulièrement impopulaires... Le secrétaire d'Etat au transport n'a pas eu longtemps à attendre pour connaître mon hostilité ! Et c'est avec satisfaction que je l'ai entendu au mois de septembre de cette même année m'expliquer que les déclarations en question n'étaient que l'expression d'opinions personnelles qui n'engageaient en rien l'Etat. Il valait mieux que ce soit dit !

Sur le plan environnemental, **la lutte contre la prolifération des algues vertes**, dont on sait l'importance croissante qu'elle revêt en Bretagne, et notamment sur le littoral fouesnantais, a retenu durant cette législature toute mon attention. C'est ainsi que j'ai multiplié les démarches en juillet 2011 auprès de la ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, concernant un projet de décret qui aurait eu pour effet d'autoriser une augmentation conséquente des apports d'azote au sol de 25 à 30 %, en totale contradiction avec l'objectif de reconquête de la qualité des eaux. La situation est déjà difficile, inutile de prendre des mesures qui la rendraient complètement ingérable...





Pourquoi aucun texte de loi relatif aux langues régionales n'a-t-il été adopté durant cette législature ?

C'est une de mes grandes déceptions. Un projet de loi sur le sujet avait été promis par Nicolas Sarkozy lors de la campagne présidentielle de 2007, puis par la suite par plusieurs de ses ministres dont Christine Albanel. Pourtant, le ministre de l'identité nationale Eric Besson l'enterre officiellement en décembre 2009 au prétexte qu'il contreviendrait au principe d'indivisibilité de la République... L'argument est bien sûr stupide. Au-delà, **nous avons surtout perdu deux ans et demi** à attendre en vain un texte dont on nous répétait constamment qu'il était en cours de finalisation et dont il apparaîtrait pourtant, avec le recul, que pas une ligne n'a été écrite !

Le groupe d'études de l'Assemblée nationale sur les langues régionales m'a alors confié la tâche, en janvier 2010, **d'élaborer une proposition de loi que je vais préparer en étroite concertation avec le mouvement culturel breton.** Enregistrée en novembre, elle ne comprend pas moins de 70 articles et est cosignée par 54 députés représentant toutes les familles politiques (PS, UMP, NC, Vert et PC).

Hélas, le gouvernement n'en veut pas, se retranchant derrière le nouvel article 75-1 de la Constitution qui, issu de la révision institutionnelle de 2008, indique que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Le problème est que cet article, purement déclaratif, s'avère dénué de toute portée juridique... Au bout du compte, nous n'avons donc pas progressé sur cette question depuis 2007 – le monolinguisme d'Etat demeurant plus que jamais une donnée intangible. Mais du moins le groupe d'études de l'Assemblée a-t-il formulé un certain nombre de propositions sur lesquelles chacun peut désormais se prononcer.

CE QUE J'AI FAIT A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Quels sont les principaux enseignements que vous tirez de cette XIII^e législature ?

D'abord le nombre de textes votés, 264 contre seulement 233 entre 2002 et 2007. La frénésie législative est évidente. Et encore, une douzaine de projets de loi – et non des moindres – n'ont jamais été inscrits à l'ordre du jour ou ont été abandonnés lors de la navette parlementaire, dont celui instaurant le référendum d'initiative partagée. **Des textes comme s'il en pleuvait**, donc, mais dont l'objectif, trop souvent, est moins de remédier aux maux des Français que de témoigner de l'activité désordonnée de Nicolas Sarkozy et de la majorité UMP.

La posture narcissique est ici évidente. Il ne s'agit pas d'obtenir des résultats, il s'agit de se montrer réactif. Il ne s'agit pas d'apporter des solutions concrètes, il s'agit de se mettre en scène prenant à bras-le-corps les problèmes... D'où la prolifération de **lois d'affichage**, qui en bien des occasions restent d'ailleurs sans effet, le gouvernement s'abstenant de prendre les décrets d'application.

Sur quels sujets vous êtes-vous investi au Parlement ?

D'abord, j'ai évidemment pris ma part, en tant que député de l'opposition, **aux combats collectifs** contre les grands textes gouvernementaux qui ont marqué cette législature. Je pense en particulier à la fameuse loi TEPA (travail, emploi et pouvoir d'achat) d'août 2007 consacrée, selon Christine Lagarde, « à la confiance, à la croissance et à l'emploi ». Cinq ans plus tard, chacun peut voir où nous en sommes en la matière ! Une loi tellement aberrante que le gouvernement a d'ailleurs été contraint peu à peu de renoncer à ses principales dispositions, particulièrement onéreuses : le bouclier fiscal, qui a conduit le fisc à rembourser 30 millions d'euros à Madame Bettencourt, a fini par céder, le crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt immobilier a été supprimé, l'allègement des droits de succession et de donation est devenu beaucoup moins attractif...





La loi sur le travail du dimanche d'août 2009 a de même trouvé en moi **un opposant mobilisé et résolu**, tout comme la réforme des retraites de novembre 2010 qui présente le double inconvénient de ne rien régler dans la durée mais d'instaurer un mécanisme d'indemnisation parmi les plus durs jamais adoptés en Europe pour les salariés. Je me suis enfin élevé contre le texte de février 2012 qui instaure la TVA sociale : un **dispositif injuste** qui, s'il était entré en vigueur, aurait durement frappé les classes populaires et moyennes déjà précarisées par la crise, et qui de surcroît restera pratiquement sans effet sur le niveau de compétitivité de l'économie française.

Vous êtes membre de la commission des lois. Quelles en sont au juste les missions ?

La commission des lois est l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée. Ses principaux domaines de compétence sont les libertés publiques, la sécurité, le droit administratif, la fonction publique, l'organisation judiciaire, le droit civil, commercial et pénal, l'administration de l'Etat et les collectivités territoriales. Enseignant en droit, je tenais naturellement à y siéger, convaincu d'être en mesure d'y donner le meilleur de moi-même au service de l'intérêt général. Ce n'était pourtant pas évident d'y être affecté, cette commission ne comptant que 71 places dont 25 seulement pour le groupe socialiste. J'ai trouvé les bons arguments pour convaincre mes collègues et n'ai jamais regretté ce choix. Car la commission des lois est aussi une commission hautement stratégique qui, durant la législature, a examiné pas moins de 40 % des textes soumis à l'Assemblée. **Autant dire que nous n'avons pas chômé**, et que les thématiques que nous avons eu à traiter ont été extrêmement diverses.

On peut imaginer que vos sujets d'investissement depuis 2007 sont liés à votre appartenance à cette commission ?

En effet. Disons que j'ai été conduit à me spécialiser à l'Assemblée dans trois domaines étroitement apparentés – **question carcérale, libertés publiques, sécurité** –, avec quelques incursions vers d'autres thématiques en fonction de l'actualité parlementaire du moment, comme la décentralisation.



Qu'est-ce qui vous a conduit à travailler sur la question carcérale ? Le sujet suscite peu d'intérêt, habituellement, sur les bancs du Parlement...

Sans doute parce qu'il est **peu porteur électoralement** ! J'ai néanmoins choisi de m'y investir à la fois pour des raisons éthiques et pragmatiques. Churchill disait : « Montrez-moi vos prisons, et je vous dirai quel genre de gouvernement vous avez. » Au vu de l'état lamentable de bien des établissements pénitentiaires en France, on peut légitimement s'interroger sur la vigueur de notre système démocratique ! Le respect de la dignité humaine ne saurait être un principe à géométrie variable, il doit s'appliquer à tous, y compris aux détenus. Au demeurant, ce n'est pas qu'une question de philanthropie, il en va aussi de l'intérêt bien senti de la société dans son ensemble. Aujourd'hui, les prisons sont des écoles de la récidive alors qu'elles devraient être des lieux dédiés à la réinsertion. Qu'ont donc à gagner les Français si les détenus sortent de notre système carcéral – et une fois leur peine accomplie, ils finissent presque toujours par en sortir... – plus dangereux qu'ils ne l'étaient en y entrant ? Se satisfaire de prisons transformées en **espaces de relégation**, c'est accepter **l'explosion de la criminalité...**

Telles sont les raisons pour lesquelles j'ai choisi de m'impliquer sur cette question. Hélas, la loi pénitentiaire promulguée en 2009 a été pour moi une **grosse désillusion**. Je m'étais particulièrement investi sur la partie de ce texte relative aux droits des détenus, déposant pas moins de **257 amendements**. Au final, pratiquement pas un seul n'a été adopté ! Une belle occasion gâchée, la loi ne contribuant en rien à améliorer les conditions carcérales dans notre pays, en dépit des engagements contractés par celui-ci devant diverses instances nationales, européennes et internationales.

Comme on le voit, la défense des libertés publiques et celle des droits de l'homme vous tiennent véritablement à cœur. Quels ont été vos principaux axes d'intervention en la matière ?

La tentation s'est développée ces dernières années, au nom de la lutte contre la criminalité, de tendre vers un **fichage généralisé de la population**, et l'on assiste de fait à une indéniable prolifération des bases de données à vocation policière, sans qu'il soit d'ailleurs possible de les dénombrer avec précision. Je me suis employé, avec d'autres, à lutter contre cette inquiétante dérive, avec succès parfois, mais vainement en d'autres occasions. Certes, le fichier EDVIGE, particulièrement attentatoire aux libertés et au respect de la vie privée, a été retiré en novembre 2008. Mais, a contrario, l'une des dernières mesures adoptées sous cette législature, en mars 2012, a été la création d'une base centrale réunissant les données biométriques de l'ensemble des détenteurs de la future carte d'identité électronique. La totalité de la population française sera donc progressivement fichée, entreprise **qu'aucune autre démocratie au monde** n'a encore osé initier ! Heureusement que le Conseil Constitutionnel, que j'avais saisi avec d'autres députés socialistes, a censuré une partie du dispositif...

J'ai par ailleurs travaillé sur la loi du 29 mars 2011 qui institue un Défenseur des droits venant se substituer au Médiateur de la République, à la HALDE, à la Commission nationale de déontologie de la sécurité et au Défenseur des enfants. Ces autorités avaient-elles à ce point démérité qu'il faille les remplacer ? Au contraire, elles avaient toutes démontré leur efficacité au service des citoyens. Surtout, comment concevoir que le nouveau Défenseur des droits soit désigné par le Président de la République ? Comment ne pas nourrir quelque crainte sur l'indépendance d'un contre-pouvoir nommé par le pouvoir ? Le 22 juin 2011, Dominique Baudis a accédé à la fonction. Nous le jugeons sur pièces, mais il convient d'être vigilant...

J'ai toujours tenu, en outre, à travailler en étroite concertation, à l'échelle locale ou nationale, avec les associations de défense des droits de l'homme,



relayant leurs légitimes requêtes auprès de notre gouvernement ou des ambassadeurs de pays étrangers : pour la libération du Franco-palestinien Salah Hamouri, contre les pressions exercées par la République islamique d'Iran sur Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix 2003,... En décembre 2007, j'ai refusé de prendre part à la cérémonie organisée par le président de l'Assemblée nationale en « l'honneur » du colonel Kadhafi, **reçu en grandes pompes, comme chacun s'en souvient**, par le gouvernement de François Fillon.

Un an plus tôt, à l'occasion d'une cérémonie organisée par la municipalité de Pluguffan, j'avais parrainé en tant que conseiller régional une jeune fille de nationalité géorgienne appartenant à la minorité kurde qui, fuyant les persécutions dans son pays, était arrivée avec son mari en Cornouaille dans des conditions singulièrement rocambolesques. Comme parlementaire, je l'ai épaulée dans ses différentes démarches administratives pour qu'elle puisse obtenir son titre de séjour. Aujourd'hui elle suit une formation, son mari travaille et sa fille, née à Quimper, y est scolarisée. Sans doute faut-il voir dans cet engagement le résultat de l'éducation que j'ai reçue, et qui me conduit à essayer de mettre en pratique le précepte suivant : « J'étais étranger et vous m'avez recueilli »...

Comment en êtes-vous venu à vous intéresser à la problématique de la sécurité ?

Un peu par hasard, à vrai dire... Martine Aubry m'a fait l'honneur de me nommer en mai 2009 secrétaire national du PS en charge de cette question, ce qui m'a tout naturellement conduit à m'y consacrer à l'Assemblée nationale. Comme je l'ai déjà souligné, le travail n'a pas manqué puisque 16 lois ont été votées dans ce domaine en sept ans... Avec le résultat que l'on sait : les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté de 19,6 % entre 2002 et 2010, les violences à dépositaires de l'autorité de 35,4 %, les violences non crapuleuses de 50,6 %. Ajoutez à cela **la destruction de quelque 11 000 emplois dans la police et la gendarmerie depuis 2007**, les coupes claires dans les budgets d'investissement et le divorce croissant entre les forces de l'ordre et la population, notamment celle des quartiers – le bilan s'avère particulièrement catastrophique. Evidemment,





lors de chaque débat sur les lois de finances, je me suis opposé aux dérives induites par la politique gouvernementale, m'efforçant d'en atténuer les effets dommageables. Quand on visite le commissariat de Quimper ou la brigade de gendarmerie de Briec, on mesure concrètement ce que signifient les restrictions budgétaires.

Les autres textes sur lesquels j'ai travaillé sont ceux relatifs à la gendarmerie nationale (août 2009), à la prévention de la récidive criminelle (novembre 2009), à la lutte contre les violences de groupe (mars 2010), à la performance de la sécurité intérieure (mars 2011), à la garde à vue (avril 2011), à la création d'un service citoyen pour les mineurs délinquants (décembre 2011). En substance, je n'ai pas souhaité, sur ces différents sujets, m'en tenir à une posture purement protestataire. Un opposant se doit également, à mon sens, de **proposer des alternatives**, ce que je me suis appliqué à faire à travers **plusieurs études thématiques** (sur les rapports entre la gendarmerie et la police, sur les services de renseignement, sur la garde à vue...) et un petit ouvrage plus généraliste publié en août 2011 (« Onze propositions chocs pour rétablir la sécurité »).

Vous avez également été très actif sur les questions relatives au fonctionnement de notre système parlementaire et institutionnel.

Ma profession d'enseignant en droit public à l'université de Bretagne occidentale me destinait probablement à jouer un rôle dans ce domaine. Cette question peut sembler éloignée des préoccupations des Français, surtout en période de crise, mais elle revêt pourtant une importance qu'il ne faut pas sous-estimer. C'est en effet l'intérêt de nos concitoyens d'avoir un Parlement qui fonctionne bien. Si le processus d'élaboration de la loi est inefficace, ils en pâtissent inévitablement dans leur vie quotidienne.

Il m'a semblé dès lors utile de m'investir sur la révision institutionnelle de 2008 – la plus considérable par son ampleur sous la V^e République – et sur les différents textes qui en ont découlé : projet de loi sur la procédure législative (avril 2009), modification du règlement de l'Assemblée nationale (mai 2009), instauration de la question prioritaire de constitutionnalité



(décembre 2009), mise en place des circonscriptions législatives à destination des Français établis hors de France (avril 2011).

Certaines des évolutions induites par ces réformes ont autorisé d'indéniables avancées. Je pense en particulier à la question prioritaire de constitutionnalité, **qui permet à chaque citoyen de contester la conformité d'une loi** avec notre Constitution.

Ces sujets sont importants, mais ne sont-ils pas aussi un peu abstraits pour le citoyen ?

Il ne faut pas s'y méprendre, les députés, en dépit parfois des apparences, **contribuent à changer concrètement la vie des Français**. J'ai pris ainsi beaucoup d'intérêt à travailler sur la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, qui vise à apporter des solutions pérennes à certains problèmes parfois très contrariants auxquels étaient confrontés nos concitoyens affectés par un deuil. En l'espèce, nous nous sommes employés à clarifier la situation sur plusieurs sujets majeurs en matière funéraire : le statut et la destination des cendres, la police des opérations funéraires, la gestion des cimetières, la prise en compte du développement conséquent de la crémation – 35 % des cas à Quimper –, les conditions d'exercice de la profession d'opérateur funéraire...

Pour terminer, avez-vous des regrets particuliers, liés à l'absence de résultats sur certains dossiers qui comptent particulièrement pour vous ?

J'ai déjà fait allusion à certaines de ces déceptions, mais j'aimerais ici en évoquer deux plus précisément. J'ai été élu député en 2007 et, depuis lors, le budget des Anciens Combattants a été élagué de 450 millions d'euros, ce qui, en euros constants, représente une **chute vertigineuse de près de 30 %** ! J'ai beau m'être opposé à ces coupes claires qui invariablement se sont succédé d'une loi de finances à l'autre, je ne peux pour autant me laver les mains des conséquences qu'elles génèrent. Songeons à cet égard que le simple maintien du budget 2012 à son niveau de l'an passé aurait permis de satisfaire l'ensemble des revendications formulées par le monde combattant !

Nous ne sommes pas parvenus par ailleurs à lever le point de blocage lié à l'indemnisation des orphelins de guerre exclus du périmètre des décrets du 13 juillet 2000 et du 27 juillet 2004. Sensibilisé à la question par Rémy Morvan, le très actif président de la délégation finistérienne de l'Association nationale des Pupilles de la Nation, des Orphelins de Guerre ou du Devoir, je suis intervenu pour la première fois sur ce sujet auprès du gouvernement en décembre 2007, réclamant la correction de cette **injustice flagrante**. Après bien des démarches, nous avons cru enfin sortir de l'impasse en 2009, lorsqu'avait été proposée l'élaboration d'un décret unique remplaçant les deux en vigueur et gommant les imperfections du dispositif actuel. Par la suite, le ministère de la Défense et des Anciens Combattants m'avait fait savoir à plusieurs reprises que ce fameux décret était « en phase d'approbation ». Je constate pourtant qu'il n'est toujours pas paru. C'est incompréhensible, tant cette cause se révèle pleinement légitime. Je continuerai à y consacrer **toute l'énergie nécessaire**, jusqu'à ce que justice soit rendue.



PS



— avec
FRANCOIS
— **HOLLANDE**

**DONNONS UNE MAJORITÉ
AU CHANGEMENT**